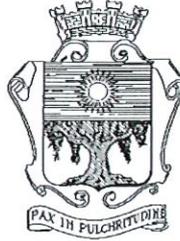


AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_09-DE
Reçu le 12/04/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09 : CREATION D'UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Séance Publique Ordinaire du 9 AVRIL 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérard MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Bernard CHARTON,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 25 mars 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_09-DE
Reçu le 12/04/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

IX – CREATION D'UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION
D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Arzu-Marie BAS, Adjointe au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2024,
Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant que dans le cadre du réaménagement du site de l'école élémentaire, 17 boulevard Déroulède à Beaulieu-sur-Mer, parcelle cadastrés section AC n°20, le projet de création d'un pôle scolaire/petite enfance porte sur :

- La démolition et reconstruction d'une nouvelle école élémentaire écoresponsable ;
- Le déplacement de la structure multi-accueil petite enfance qui garantira le bien-être et l'épanouissement des tout-petits ;
- La création d'espaces extérieurs récréatifs de qualité avec une gestion du confort thermique par le choix des matériaux, la gestion des zones ombragées, la protection de la biodiversité...
- La construction d'une médiathèque comme lieu d'apprentissage et d'échange entre générations, un lieu de mixité entre les enfants (crèche maternelle, élémentaire) et les usagers externes...
- L'installation d'espaces de logistique et de maintenance communs pour les équipements et le personnel d'entretien ;
- La création d'un parc de stationnement enterré partagé entre le groupe scolaire, les habitants et les commerçants ;

Considérant que le cadre de cette opération, le coût de construction de l'école élémentaire est estimé à 5 190 000 € HT.

Considérant qu'afin de mener à bien la construction de cette école, il convient de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du département des Alpes-Maritimes, conformément au plan de financement détaillé ci-après :

Coût estimatif HT du projet	5 190 000	100 %
Etat au titre de la DETR	778 500	15 %
Département des Alpes-Maritimes	1 557 000	30 %
Autofinancement	2 854 500	55 %

Par ailleurs, il est rappelé que par délibération municipale n°05 du 06 décembre 2022, il a été sollicité auprès de l'Etat une subvention, au titre de la DSIL, portant sur le coût global de l'opération

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_09-DE
Reçu le 12/04/2024



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE,

PAR 24 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Mme Marie-Anne SYLVESTRE),

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 5 190 000 € HT ;
- APPROUVE le plan de financement exposé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat et du Département des Alpes-Maritimes, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_09-DE
Reçu le 12/04/2024

